

vement des hommes de prière et de paix; eux aussi s'étaient laissé gagner par l'esprit de révolte, et il ne faut point s'étonner si l'on vit dorénavant les partis s'agiter dans les monastères, y nouer leurs intrigues et s'y livrer à bien des débordements.

Saint-Sauveur fut ainsi le théâtre des longues querelles de Guillaume de la Farge avec Antoine d'Urfé, qui tous deux se disputaient le prieuré. Antoine d'Urfé, de la puissante maison des marquis d'Urfé, baillis du Forez, finit néanmoins par l'emporter, et il se fit reconnaître pour prieur en 1458. Par les lettres de promission que l'abbé de la Chaise-Dieu lui accorda, à la suite de sa victoire, il lui fut recommandé de conserver avec soin les biens du prieuré, de ne point les aliéner et de faire tous ses efforts pour recouvrer ceux qui avaient été distraits.

Raynaud, qui succéda à d'Urfé en 1463, se montra administrateur habile et soucieux des intérêts de ses moines. Non content de garder les biens qu'avait encore son couvent, il rechercha ceux qu'il avait perdus, et ayant découvert un certain nombre de ventes faites en fraude de la règle par ses prédécesseurs et concernant tant le prieuré de Saint-Sauveur que celui d'Andance, qui lui appartenait aussi, il s'adressa au pape Sixte IV, en 1474, et en obtint une bulle portant commission pour réunir aux dits prieurés les dîmes et autres biens qui en avaient été détachés.

Tant que Raynaud fut là, le calme régna à Saint-Sauveur; mais ses moines ne l'eurent pas plutôt descendu dans la tombe que la lutte recommença au sujet de sa succession.

Deux partis divisaient, en effet le monastère : l'un portait ses votes sur un certain Louis Jouminelli, l'autre sur un membre de la maison de Tournon, qui pour assu-